



Madame, Monsieur,

Vous habitez à proximité d'un site militaire. De par les opérations qui y sont conduites, la sirène d'urgence peut être amenée à retentir.

Votre ville a été équipée de plusieurs abris, afin de répondre au mieux à vos besoins en cas d'incident.

La mairie vous communiquera à votre installation la liste et emplacement des Abris.

Ce document vous explique les réactions à avoir en cas d'alerte.

Merci d'y prêter la plus grande attention.

Si l'alarme retentit une fois : Il s'agit d'un exercice. Veuillez réagir de la même manière qu'en cas d'alerte réelle.

Si l'alarme retentit trois fois : il ne s'agit pas d'un exercice mais d'un incident réel. Veuillez vous conformer aux indications ci dessous.

Veuillez noter que chaque mercredi, à 12h00 précise, l'alarme retentit 2 fois. Il s'agit là d'un test technique. Merci de ne pas y prêter attention.

EN CAS D'ALERTE :

1 : Dirigez vous vers l'abri le plus proche. Si vous êtes séparé de votre famille, ne cherchez pas à les rejoindre. De même, si vos enfants sont à l'école, n'allez pas les chercher. Ils seront pris en charge par les services compétents.

2 : Si vous êtes en véhicule, gardez vous sur le côté droit de la route, laissez vos clés sur le contact, et rejoignez l'abri le plus proche à pied, afin de laisser libre les routes et la proximité des abris.

3: Si en chemin pour l'abri vous croisez d'autres personnes non averties : avertissez-les et guidez-les vers l'abri le plus proche.

4: Ne passer pas de coup de téléphone, afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

5 : Les abris seront équipés en : nourriture, vivres, nécessaires de toilette et nécessaire de couchage. Il est inutile de vous encombrer.

6 : En route pour un abri, ne faites JAMAIS demi tour, et ce pour quelques raisons que ce soit.

7 : Une fois dans l'abri, ne cédez pas à la panique. Ecoutez les informations via la radio mise à votre disposition. Ne quittez l'abri qu'une fois l'alerte levée. Une alerte levée est annoncée par 4 coups de sirènes consécutifs.

8 : Si en route pour l'abri, vos vêtements venaient à prendre feu, gardez votre calme. Roulez vous sur le sol, en vous couvrant les yeux et la bouche des mains.

Au sein de l'Abri.

Merci de respecter l'ordre hiérarchique suivant :

Service de secours : vous devez obéir en premier lieu aux membres des services de secours, tels que pompiers

En cas de défaillance, ou d'absence des services de secours :

Service de soins : Tel que médecin, pharmacien habilité

En cas de défaillance, ou d'absence des services de soins :

Service de police : Commissaire, inspecteur ou adjoints.

En cas de défaillance, ou d'absence des forces de police, vous pouvez vous tourner vers une autorité locale : Maire, adjoint au maire, conseiller communal.